

Daniel Garrigue intervient sur la politique des territoires

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le peu de temps dont je dispose, j'évoquerai brièvement deux phénomènes liés à la politique des territoires.

Il s'agit, premièrement, de ce que l'on désigne de plus en plus, dans les territoires, sous le terme de « métropolisation », c'est-à-dire la concentration dans les métropoles régionales de l'essentiel des fonctions de décision et d'organisation. J'en donnerai trois exemples. Le premier est la politique de RGPP, qui se traduit souvent par l'affaiblissement des services territoriaux, de plus en plus regroupés au niveau régional. Le deuxième réside dans les grands dispositifs de soutien – je pense notamment à OSÉO –, dont les centres de décision se trouvent de plus en plus au seul niveau régional. Le troisième, enfin, est le projet de régionalisation des chambres de commerce et d'industrie, qui aura pour effet de faire disparaître les éléments relais qui pouvaient servir pour Ubifrance ou pour OSÉO. Je suis dans un secteur où se trouvent de nombreuses petites et moyennes entreprises très exportatrices – ce que l'on appelle, en Allemagne, des « champions cachés » –, qui vont se trouver sans aucun soutien de proximité si l'on continue cette politique.

Le deuxième phénomène est la métamorphose du monde rural, qui n'a pas du tout évolué comme on s'y attendait : au lieu de se désertifier, il s'est transformé en un nouveau monde rural, dont la population a souvent progressé, et qui a des attentes fortes et souvent très neuves.

Ces attentes s'expriment en matière postale, où elles ne se résument pas à la question du statut de La Poste : on assiste à une disparition progressive des bureaux de poste, remplacés par des points poste n'offrant pas du tout la même gamme de services.

L'évolution du monde rural suscite également des attentes en termes de réseaux : même si l'équipement en haut débit a été beaucoup plus rapide que n'avait été, autrefois, l'équipement en téléphone, il reste encore des zones d'ombre et des différences considérables, entre certains territoires, en matière de performances des réseaux – des différences qui risquent d'ailleurs de se creuser encore.

Des attentes nouvelles se sont fait jour, notamment en matière d'accueil des personnes âgées dépendantes – une question à laquelle la mise en place des EHPAD commence à répondre – ou pour la garde des jeunes enfants, très difficile à organiser en milieu rural.

Enfin, le problème de la présence médicale, lié à la démographie médicale, se fait sentir de façon de plus en plus cruciale. Il recouvre une double question : d'une part celle de la présence de médecins dans le monde rural, d'autre part celle de la présence de spécialistes dans les villes de petite et moyenne importance. Je le dis très clairement : si l'on ne va pas plus loin que les mesures d'incitation proposées actuellement et que l'on ne met pas rapidement en place une vraie politique de régulation, c'est vers une véritable catastrophe que l'on se dirige !

Monsieur le ministre, l'organisation d'états généraux du monde rural est sans doute une bonne chose, mais encore faut-il que ces états généraux aillent au-delà d'un simple constat. Rendre à la DIACT les habits de la DATAR ne suffit pas : il faut engager la vraie politique d'aménagement du territoire qui nous fait, aujourd'hui, cruellement défaut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)